



TG/176/2(proj.)
ORIGINAL : anglais
DATE : 2000-03-23

F

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

PROJET

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DES CARACTÈRES DISTINCTIFS,
DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

OSTEOSPERMUM

(Osteospermum ecklonis (DC.) Norl.)

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2, qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs d'examen	3
II. Matériel requis.....	3
III. Conduite de l'examen.....	3
IV. Méthodes et observations.....	4
V. Groupement des variétés.....	4
VI. Caractères et symboles.....	5
VII. Tableau des caractères.. ..	6
VIII. Explications du tableau des caractères.....	11
IX. Littérature.....	11
X. Questionnaire technique.....	12

I. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés d'*Osteospermum ecklonis* (DC.) Norl. à multiplication végétative de la famille des composées.

II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale recommandée de matériel végétal est de

20 boutures racinées, non traitées avec des retardants de croissance.

2. Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tous parasites ou maladies importants.

3. Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

III. Conduite de l'examen

1. L'examen demande en règle générale un cycle de végétation. Lorsqu'il subsiste un doute sur la distinction ou l'homogénéité après un cycle de végétation, l'examen est poursuivi pendant un second cycle.

2. Les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais doivent être conduits dans des conditions normales de culture (pour l'hémisphère Nord).

Époque de dépôt du
matériel végétal :

Mi-décembre.

Époque de plantation :

Mi-mai : containers en plein air.

Sol :

Substrat perméable avec de l'argile et une bonne ventilation.

Fertilisation :

Engrais liquide en fonction de l'analyse du sol; quantité relativement élevée.

Irrigation : Irrigation au goutte à goutte, sol uniformément humide.

Température : Décembre 18°C, fin janvier à mi-avril 5°C, mi-avril à mi-mai 12°C.

La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin du cycle de végétation. Chaque essai doit porter sur un total de 20 plantes. On ne peut utiliser des parcelles séparées, destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures, que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

IV. Méthodes et observations

1. Toutes les observations par mesure ou dénombrement doivent être effectuées sur 10 plantes ou parties de plantes à raison d'une pour chacune de 10 plantes âgées de 6 à 8 mois.
2. Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% avec une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Pour un échantillon de 20 plantes, le nombre maximal de plantes aberrantes toléré sera de 1.
3. Sauf indication contraire, toutes les observations doivent être faites sur les organes typiques de 20 plantes à l'époque de la pleine floraison.
4. Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc.

V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les différents niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.

2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Inflorescence : forme de la fleur ligulée (caractère 11)
- b) Fleur ligulée : couleur du milieu de la face supérieure (caractère 15) avec les groupes suivants :
 - Gr. 1: blanc
 - Gr. 2 : jaune
 - Gr. 3 : rose bleuté
 - Gr. 4 : rouge
 - Gr. 5 : pourpre
 - Gr. 6 : violet

VI. Caractères et symboles

1. Pour évaluer les possibilités de distinction, l'homogénéité et la stabilité, on doit utiliser les caractères indiqués dans le tableau des caractères, avec leurs différents niveaux d'expression.

2. En regard des différents niveaux d'expression de chaque caractère figurent des notes (chiffres) destinées au traitement électronique des données.

3. Légende

(*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés, et qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

VII. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalestabelle/Tabla de caracteres

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. Plant: attitude of shoots (*)	Plante: port des tiges	Pflanze: Haltung der Triebe	Planta: porte de los tallos		
erect	dressé	aufrecht	erecto	Nairobi	1
semi-erect	demi-dressé	halbaufrecht	semierecto	Sunny Boy	3
horizontal	horizontal	waagrecht	horizontal	Sirius	5
semi-drooping	demi-retombant	halbhängend	semicolgante	Tanga	7
drooping	retombant	hängend	colgante	White Flash	9
2. Shoot: length (*)	Tige: longueur	Trieb: Länge	Tallo: longitud		
short	courte	kurz	corto	Prince	3
medium	moyenne	mittel	medio	Polarstern	5
long	longue	lang	largo	Tanga	7
3. Leaf: length (including petiole) (*)	Feuille: longueur (y compris le pétiole)	Blatt: Länge (einschließlich Stiel)	Hoja: longitud (incluido el peciolo)		
short	courte	kurz	corta	Prince	3
medium	moyenne	mittel	media	Nairobi	5
long	longue	lang	larga	Pink Clio	7
4. Leaf: width (*)	Feuille: largeur	Blatt: Breite	Hoja: anchura		
narrow	étroite	schmal	estrecha		3
medium	moyenne	mittel	media	Sunny Lady	5
broad	large	breit	ancha	Arctur	7

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
5. Leaf: degree of lobing	Feuille: degré de découpeure du bord	Blatt: Stärke der Lappung	Hoja: intensidad de lobulado		
absent or very weak	nul ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Pink Clío	1
weak	faible	gering	débil	Sunny Girl	3
medium	moyen	mittel	medio	Sparkler	5
strong	fort	stark	fuerte	Buttermilk	7
very strong	très fort	sehr stark	muy fuerte	Zulu	9
6. (*) Leaf: variegation	Feuille: panachure	Blatt: Panaschierung	Hoja: variegación		
absent	absente	fehlend	ausente	Sparkler	1
present	présente	vorhanden	presente	Silver Sparkler	9
7. <u>Only varieties without variegation:</u> Leaf: green color of upper side	<u>Uniquement pour les variétés sans panachure :</u> Feuille: couleur verte du bord supérieur	<u>Nur Sorten ohne Panaschierung:</u> Blatt: Grünfärbung der Oberseite	<u>Sólo variedades sin variegación:</u> Hoja: color verde del haz		
light	claire	hell	claro		3
medium	moyenne	mittel	medio	Sunny Lady	5
dark	foncée	dunkel	oscuro	Dakar	7
8. Inflorescence: number of complete ray floret whorls	Inflorescence: nombre de verticilles complets de fleurs ligulées	Blütenstand: Anzahl vollständiger Zungenblütenkreise	Inflorescencia: número de verticilos completos de flores liguladas		
only one	un seul	nur einer	uno	Sparkler	1
one or two	un ou deux	einer oder zwei	uno o dos	Zulu	2
at least three	au moins trois	mindestens drei	al menos tres	Durban	3

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
9. Inflorescence: (* presence of incomplete ray floret whorls	Inflorescence: présence de verticilles incomplets de fleurs ligulées	Blütenstand: Vorhandensein von unvollständigen Zungenblüten- kreisen	Inflorescencia: presencia de verticilos incompletos de flores liguladas		
absent	absents	fehlend	ausente	Sparkler	1
present	présents	vorhanden	presente	Dakar	9
10. Inflorescence: (* diameter	Inflorescence: diamètre	Blütenstand: Durchmesser	Inflorescencia: diámetro		
small	petit	klein	pequeño	Prince	3
medium	moyen	mittel	medio	Sunny Lady	5
large	grand	groß	grande	Tanga	7
11. Inflorescence: (* shape of ray floret	Inflorescence: forme de la fleur ligulée	Blütenstand: Form der Zungenblüte	Inflorescencia: forma de la flor ligulada		
elliptic only	seulement elliptique	nur elliptisch	solamente elíptica	Sunny Lady	1
spatulate only	seulement spatulée	nur spatelförmig	solamente espatulada	Namaqua	2
elliptic and spatulate	elliptique et cuillère	elliptisch und spatelförmig	elíptica y espatulada	Melmak	3
12. Ray floret: length	Fleur ligulée: longueur	Zungenblüte: Länge	Flor ligulada: longitud		
short	courte	kurz	corta	Pink Clio	3
medium	moyenne	mittel	media	Sunny Lady	5
long	longue	lang	larga	Lusaka	7
13. Ray floret: width	Fleur ligulée: largeur	Zungenblüte: Breite	Flor ligulada: anchura		
narrow	étroite	schmal	estrecha	Prince	3
medium	moyenne	mittel	media	Sunny Lady	5
broad	large	breit	ancha	Sirius	7

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
14. Ray floret: color of <u>margin</u> of upper side RHS Colour Chart (indicate reference number)	Fleur ligulée: couleur du <u>bord</u> de la face supérieure Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	Zungenblüte: Farbe des <u>Randes</u> der Oberseite RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Flor ligulada: color del <u>borde</u> del haz Carta de colores RHS (indicar número de referencia)		
15. Ray floret: color of <u>middle</u> of upper side RHS Colour Chart (indicate reference number)	Fleur ligulée: couleur du <u>milieu</u> de la face supérieure Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	Zungenblüte: Farbe der <u>Mitte</u> der Oberseite RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Flor ligulada: color de la parte <u>central</u> del haz Carta de colores RHS (indicar número de referencia)		
16. Ray floret: color of <u>base</u> of upper side RHS Colour Chart (indicate reference number)	Fleur ligulée: couleur de la <u>base</u> de la face supérieure Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	Zungenblüte: Farbe der <u>Basis</u> der Oberseite RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Flor ligulada: color de la <u>base</u> del haz Carta de colores RHS (indicar número de referencia)		
17. Ray floret: main color of <u>middle</u> of lower side yellowish white yellow light blue violet blue blue violet brown violet yellow brown red brown brown brown purple purple	Fleur ligulée: couleur principale du <u>milieu</u> de la face inférieure blanc jaunâtre jaune bleu clair violet-bleu bleu-violet brun-violet jaune-brun rouge brun brun brun-pourpre pourpre	Zungenblüte: Farbe der <u>Mitte</u> der Unterseite gelblichweiß gelb hellblau violettblau blauviolett braunviolett gelbbraun rotbraun braun braunpurpur purpur	Flor ligulada: color principal de la parte <u>central</u> del envés blanco amarillento amarillo azul claro azul violeta violeta azulado violeta marrón marrón amarillento marrón rojizo marrón púrpura marrón púrpura	Zimba Polarstern Castor Sunny Girl Lila Polarstern Lemon Symphony Saturn Beira Sunny Pavlos Sunny Lady	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11

English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
18. Disc: color (*)	Disque: couleur	Scheibe: Farbe	Disco: color		
white	blanc	weiß	blanco	Swazi	1
grey green	vert grisâtre	graugrün	verde-gris	Lemon Olympia	2
yellow	jaune	gelb	amarillo	Zulu	3
light blue	bleu clair	hellblau	azul claro	Sunny Silvia	4
dark blue	bleu foncé	dunkelblau	azul oscuro	Gustaf	5
violet	violet	violett	violeta	Mira	6
purple	pourpre	purpur	púrpura	Pluto	7
black	noir	schwarz	negro		8
19. Time of beginning of flowering	Époque du début de floraison	Zeitpunkt des Blühbeginns	Época de comienzo de la floración		
early	précoce	früh	temprana		3
medium	moyenne	mittel	media	Sunny Boy	5
late	tardive	spät	tardía	Zulu	7

VIII. Explications du tableau des caractères

Pas d'explications particulières.

IX. Littérature

Heywood, V.H. (ed.) : Flowering Plants of The World. B T Batsford Ltd., London, 1993,
G.B.

X. Questionnaire technique

	Référence (réservé aux Administrations)
<p>QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale</p>	
1. Espèce	<p style="text-align: center;"><i>Osteospermum ecklonis</i> (DC.) Norl. OSTEOSPERMUM</p>
2. Demandeur (nom et adresse)	
3. Dénomination proposée ou référence de l'obtenteur	

4. Renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété

4.1 Origine

a) Plante de semis (préciser les variétés parentes)

..... []

b) Mutation (préciser la variété parente)

..... []

c) Découverte (préciser le lieu et la date)

..... []

d) Autre (à préciser)

..... []

4.2 Méthode de reproduction ou de multiplication

– Boutures []

– Multiplication *in vitro* []

– Autre (à préciser)

..... []

4.3 Autres renseignements

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen; prière de marquer d'une croix le niveau d'expression approprié).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : port des tiges (1)		
dressé	Nairobi	1[]
demi- dressé	Sunny Boy	3[]
horizontal	Sirius	5[]
demi-retombant	Tanga	7[]
retombant	White Flash	9[]
5.2 Feuille : panachure (6)		
absente	Sparkler	1[]
présente	Silver Sparkler	9[]
5.3 Inflorescence : nombre de verticilles complets de fleurs ligulées (8)		
un seul	Sparkler	1[]
un ou deux	Zulu	2[]
au moins trois	Durban	3[]
5.4 Inflorescence : forme de la fleur ligulée (11)		
seulement elliptique	Sunny Lady	1[]
seulement spatulée	Namaqua	2[]
elliptique et spatulée	Melmak	3[]

Caractères	Exemples	Note
5.5i Fleur ligulée : couleur du <u>milieu</u> de la face <u>supérieure</u> (15)		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	
5.5ii Fleur ligulée : couleur du <u>milieu</u> de la face <u>supérieure</u> (15)		
blanc	Sparkler	1[]
jaune	Zulu	2[]
rose bleuté	Sunny Silvia	3[]
rouge		4[]
pourpre	Sirius	5[]
violet	Mira	6[]
Autre couleur (préciser la couleur)	7[]

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère ^{o)}	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
------------------------------------	---	---	---

^{o)} Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence.

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter la détermination des caractères distinctifs de la variété

7.1 Résistance aux parasites et aux maladies

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.3 Autres renseignements

Une photographie représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.

8. Autorisation de dissémination

- a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

- b) Dans l'affirmative, cette autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

[Fin du document]